



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°219

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 02 Janvier 2012

Salaires 2012 : l'UIC va au-delà de son mandat...

Le 21 décembre 2011 s'est tenue la 2^{ème} et dernière réunion sur les minima conventionnels.

Comme à son habitude, la Chambre Patronale a tenté de faire peur aux Organisations Syndicales en agitant le drapeau de la récession.

Hé oui, c'est la crise ! L'UIC nous a donc opposé plusieurs points noirs :

- *Les turbulences financières de la zone euro,*
- *La réduction des investissements en France,*
- *Le repli de la production chimique qui se dégrade,*
- *La baisse des carnets de commandes,*
- *La prévision de croissance chimie pour 2012 revue à la baisse à seulement + 1,8 %,*
- *Ces dernières années, le SMIC a augmenté plus vite que l'inflation,*
- *Et patati et patata...*

Suite à ce constat patronal épouvantable et après 2 suspensions de séance, l'UIC nous a fait les propositions suivantes :

- ☛ **Augmentation de la valeur du point UIC de 1,3%**, dont 0,9% en janvier et 0,4% en septembre 2012, avec une promesse d'ouvrir des négociations sur les structures de rémunération (RAG : Revenu Annuel Garanti).
- ☛ Puis, dans son élan de générosité, l'UIC a fait sa **proposition finale : 1,7 %**, dont 1,2% en janvier et 0,5% en juillet 2012, ce qui porterait la valeur du point de 7,635 à 7,73 euros pour les six premiers mois, et à 7,77 euros pour les six derniers mois de l'année 2012, toujours sur une base 38h00 avec, là encore, une promesse d'ouverture de négociation sur une couverture de frais de santé (mutuelle de branche).

Toutes ces belles mesures s'appliqueront à la condition qu'il y ait des signataires.

A défaut l'UIC appliquera unilatéralement « environ 1,4 % » ; si ce n'est pas du chantage, cela y ressemble étrangement.

Sentant la grogne syndicale, l'UIC nous a affirmé être allée au delà de son mandat (CQFD).

FORCE OUVRIÈRE a réaffirmé ses revendications, notamment celle d'intégrer progressivement les primes complémentaires dans les minima, car n'oublions pas que depuis l'accord de la honte de 2006, signé par la CGC, la CFTC et la CFDT, ces primes complémentaires ne sont pas prises en compte pour le calcul des primes conventionnelles (nuit, dimanche, ancienneté...).



Accord Pénibilité :

Suite à la seule signature catégorielle de la CGC sur l'accord de branche Pénibilité, l'UIC a tenté de racoler d'autres Organisations Syndicales, en proposant les modifications suivantes :

- Les mesures de compensations des poly exposés seraient ramenées de 20 à 10 ans.
- Le délai de la clause de revoyure serait raccourci de 3 à 2 ans.

Or, il faut rappeler que la date butoir à la signature de cet accord avait été fixée au 8 décembre 2011.

C'est sans aucun scrupule que l'UIC a proposé à la CGC d'étirer cette date au 21 décembre au soir, afin de tenter d'embrigader une hypothétique signature supplémentaire pour rendre cet accord juridiquement acceptable.

Méthode sans précédent dans notre branche Chimie !

Finalement la CGC n'a eu que ce qu'elle mérite, en se faisant prendre en otage par l'UIC.

Si la CGC refuse cette proposition patronale, cet accord sera mort-né, avec la seule signature d'un syndicat catégoriel !

Les débats houleux ont donc conduits à l'explosion de « l'intersyndicale officielle », en effet, si la CGC s'est fait malmenée, c'est qu'après avoir fait semblant d'être désireuse de faire évoluer cet accord avec les autres Organisations Syndicales, dans le dos de tout le monde, cette CGC a finalement signé cet accord sans ce soucier des travailleurs de l'avenant N° 1 !!!

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>